|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

# **PRESENTATION DU COMITE DE SUIVI LOCAL**

NOM DU TERRITOIRE / DE LA COMMUNE :

# **LES COMITES DE SUIVI LOCAUX, PILIERS D’ICI.C.LOCAL**

Les comités de suivi locaux sont les véritables gestionnaires d’Ici.C.Local. Ils portent la marque dans leur territoire, la déclinent et assurent son suivi.

## **Composition**

Un comité de suivi local se compose de 3 collèges, au pouvoir égal de vote : collège vendeurs (producteurs agricoles, commerçants, artisans) ; collège consommateurs ; collège partenaires (collectivités, chambres consulaires, Civam, etc.). Chaque collège est constitué d’au moins deux personnes et si possible d’un nombre impair de personnes (en cas de vote).

Ici.C.Local n’impose pas d’existence juridique pour le comité. Le comité peut être formalisé, sous forme associative par exemple, ou non.

Il est conseillé de renouveler régulièrement les membres des collèges, à l’exception de quelques personnes fixes assurant la mémoire du dispositif.

## **Rôle du comité de suivi local**

### **Préciser le règlement d’usage**

Le comité de suivi local décline le règlement d’usage national d’Ici.C.Local dans une charte locale d’utilisation en fonction des caractéristiques de l’agriculture et des habitudes de consommation du territoire mais aussi de ce qui, collectivement, est visé (au niveau des critères de durabilité à respecter en particulier).

### **Autoriser l’utilisation de la marque**

Le comité de suivi local est habilité à examiner les demandes reçues pour l’utilisation de la marque et à délivrer son autorisation localement.

### **Veiller à la bonne utilisation d’Ici.C.Local**

Le comité de suivi local est chargé de veiller à l’utilisation de la marque conformément à la charte locale d’utilisation. Conformément au règlement d’usage national, le comité est habilité et autorisé à visiter le lieu de production, de transformation et/ou de vente des produits « locaux » et/ou « durables » issus de circuits courts pour s’assurer des informations affichées sur les étiquettes, avec l’appui éventuel de documents administratifs (factures…).

### **Communiquer sur la démarche**

Le comité de suivi local assure une communication régulière auprès des consommateurs et des vendeurs pour expliquer les objectifs de la démarche et la signification du code couleur.

Le comité de suivi local s’engage à partager au sein du réseau Ici.C.Local les différents supports de communication qu’il aura réalisés, en version modifiable de façon à ce que l’ensemble du réseau puisse à la fois en bénéficier et procéder à des adaptations/améliorations, qui seront de nouveau partagées avec l’ensemble du réseau.

### **Tenir informé l’INRAE**

Le comité de suivi local est tenu d’informer régulièrement l’INRAE de l’utilisation de la marque Ici.C.Local dans son territoire (présentation du comité de suivi local, liste des utilisateurs et fiches utilisateurs, etc.).

# **INFORMATIONS A TRANSMETTRE A L’INRAE**

Informations à envoyer à l’adresse suivante : contact@iciclocal.fr

Ou Yuna Chiffoleau, INRAE UMR Innovation, 2 place Viala, 34 060 Montpellier Cedex 2, yuna.chiffoleau@inrae.fr

* Vous souhaitez utiliser Ici.C.Local sur le(s) marché(s) et/ou les commerces de votre commune : si vous ne connaissez pas de comité proche de vous déjà constitué, vous pouvez en créer un à l’échelle de la commune.
* Vous êtes une organisation supra-communale et voulez mettre en place Ici.C.Local sur différentes communes : si vous le pouvez, créez un comité à l’échelle de votre territoire, avec des relais dans chaque commune, afin que la marque ait la même signification dans toutes les communes.
* Vous êtes un commerce et voulez utiliser la marque sur tout ou partie de votre gamme : si vous ne connaissez pas de comité proche de vous déjà constitué, vous pouvez en créer un à l’échelle de votre structure.

Dans le cas où des comités de suivi locaux sont déjà constitués à proximité de chez vous, vous pouvez soit vous y rattacher, soit créer un nouveau comité qui tiendra compte de la manière dont Ici.C.Local est déjà proposée. En effet, l’étiquetage doit rester cohérent à l’échelle d’un bassin de consommation.

## **Constitution du comité (à sa création)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Collège vendeurs** | **Collège consommateurs** | **Collège partenaires** |
| Nombre et fonction | Nombre | Liste des organismes |

## **Lieux d’application d’ici.C.Local**

* Quel est le territoire dans lequel le comité accompagne la mise en place d’Ici.C.Local (commune(s), département...) ? :
* Quels sont les lieux de vente où le comité de suivi local accompagne la mise en place d’Ici.C.Local (nom et jour des marchés, commerces de détail…) ? :

# **ROLES DU COMITE**

Choisir :

 Le comité est en charge de la mise en œuvre et du suivi d’Ici.C.Local uniquement.

 Le comité est en charge de la mise en œuvre et du suivi d’Ici.C.Local, et participe également à l’organisation du marché ou du commerce. Préciser son rôle :

# **FONCTIONNEMENT DU COMITE**

Répondre aux questions ci-dessous vous permettra d’anticiper au mieux la mise en place de la marque. Vous pouvez joindre des documents qui vous semblent pertinents (CR de réunions par exemple).

1. Le comité existe-t-il juridiquement ? Si oui, préciser la personne morale.
2. Qui centralise les demandes d’utilisation des vendeurs (renseignées dans la « Fiche Utilisateur ») ?
3. Comment le comité étudie-t-il les demandes d’utilisateurs pour rejoindre la marque (processus de décision, réunions…) ?
4. Plus largement, comment s’organisent les prises de décision au sein du comité (qui sollicite des réunions, à quelle fréquence le comité se réunit-il) ?
5. Qui est chargé d’actualiser la liste des utilisateurs (avec la liste de leurs produits) et de la transmettre à l’INRAE ? (démarche nécessaire pour le contrôle aléatoire assuré par l’INRAE)
6. Comment sont fournies les étiquettes ? Qui les finance ?

*NB. L’INRAE regroupe les commandes d’étiquettes 2 fois / an dans le réseau Ici.C.Local afin de permettre une commande groupée auprès du fournisseur, de façon à obtenir de meilleurs tarifs*

1. Comment est assurée la communication sur le marché/magasin (qui réalise les supports, qui les finance, qui les installe) ?
2. Comment s’organise le suivi de la bonne utilisation des étiquettes ? Est-ce qu’il y a une (ou des) personne(s) désignée(s) pour s’assurer que le règlement d’usage est bien respecté ?
3. En cas de mauvaise utilisation des étiquettes, comment se font les réajustements ?
4. Qui est le référent du comité auprès de l’INRAE ?

Fait à ………………………………………………………., le …………………………………………….

Nom, signature, collège et coordonnées du référent du comité auprès de l’INRAE